

Pauvres à moins de 5 000 euros par an

Selon les modes de calcul en vigueur en Europe le seuil de pauvreté se situe aux environs de 5 000 euros par an et par unité de consommation à La Réunion. Très inférieur au seuil calculé pour la métropole il est similaire à celui de la Guadeloupe.

Les récents travaux publiés par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale mettent en exergue une pauvreté relative plus diffuse dans les départements d'Outre-mer qu'en métropole. Cette étude peut être approfondie pour La Réunion en analysant l'incidence des différents facteurs sociaux sur la pauvreté relative. Plus que l'âge, le diplôme, ou la taille de la famille, c'est le sous-emploi qui conduit à un faible niveau de vie.

La pauvreté monétaire est la notion la plus couramment utilisée pour étudier la pauvreté. En France et plus généralement en Europe, elle est mesurée en termes relatifs, c'est-à-dire par rapport à la distribution des revenus dans la population étudiée. Le seuil de pauvreté monétaire relative est défini par la demi-médiane du revenu disponible annuel⁽¹⁾ par unité de consommation (échelle d'équivalence OCDE-INSEE⁽²⁾).

La Réunion, contre 8 241 euros en métropole. Cet écart entre les seuils provient des ressources par ménage, en moyenne plus faibles à La Réunion, ainsi que de la taille des familles, souvent plus élevée. A ces seuils, les taux de pauvreté relatifs sont proches : 7% à La Réunion et 7,4% en métropole, ce qui signifie que les disparités de revenus sont comparables au sein de chacune des populations.

Pour évaluer la discontinuité liée à ce calcul du seuil de bas revenus (les ménages percevant un euro de moins que le seuil sont considérés comme « à bas revenus », contrairement à ceux gagnant un euro de plus, alors que leurs situations demeurent proches), le seuil de bas revenus peut être calculé à 40% et 60% du revenu médian. Pour La Réunion comme pour la métropole, un grand nombre de ménage se trouvent rattrapés lorsque le seuil est augmenté. Cette progression est en outre plus rapide en métropole.

A La Réunion, les inégalités de revenus primaires sont fortement atténuées par les transferts sociaux. Toutefois, l'effet redistributif de l'impôt sur le revenu y est moindre. La taille des ménages réunionnais et leurs ressources font que près

des trois quarts d'entre eux ne sont pas assujettis à cet impôt, contre environ la moitié en métropole. Par ailleurs, les foyers fiscaux soumis à l'impôt sur le revenu sont moins taxés qu'en métropole (réfaction de 30% de l'impôt sur le revenu, et défiscalisation de certains investissements principalement).

En prenant en compte l'ensemble des impôts directs (impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et taxe foncière), le taux de bas revenus relatif est un peu plus élevé après impôts qu'avant impôts pour La Réunion, alors qu'il est nettement plus

Seuils et proportion de ménages à bas revenus par unité de consommation (à 40, 50 et 60% du revenu médian annuel)						
		40%		50%		60%
	Réunion	Métropole	Réunion	Métropole	Réunion	Métropole
Seuil de bas revenus en euros	3 943	6 593	4 929	8 241	5 915	9 889
Taux de bas revenus associé (en %)	3,3	3,0	7,0	7,4	12,1	13,6

Source : enquêtes Budget de famille 2001

Conformément aux pratiques définies au niveau européen, le seuil de bas revenus réunionnais est donc calculé sur la distribution des revenus de la seule population réunionnais, et de même pour la métropole.



7 % des ménages sous le seuil de pauvreté

Le seuil de bas revenus calculé en 2001 s'établit à 4 929 euros par an et par unité de consom-

faible en métropole. Ceci tient au caractère anti-redistributif des impôts fonciers à La Réunion.

Les jeunes et les familles monoparentales moins fortement touchés qu'en métropole

Les ménages jeunes sont les premiers touchés par les bas revenus en France métropolitaine alors qu'à La Réunion, ces ménages ne sont pas plus concernés que le reste de la population. C'est pour les classes d'âge intermédiaires que la différence avec la métropole se fait le plus sentir : les taux de bas revenus dans l'île sont systématiquement plus élevés, du fait d'un chômage structurellement plus élevé. A l'inverse, ils y sont plus bas pour les seniors. Le montant des retraites, pensions et minima sociaux vieillesse est en effet comparativement plus élevé que les autres revenus. Ainsi une partie des plus de 65 ans sont des retraités de la fonction publique d'Etat, qui bénéficient à ce titre d'une majoration de pension de 35%. De même, le minimum vieillesse est de 557,15€ par mois pour une personne seule en 2001 à La Réunion, contre 345,97€ pour le RMI.

Comme en métropole, les familles monoparentales de La Réunion présentent un taux de pauvreté relatif nettement supérieur à la moyenne, ce type de famille y étant par ailleurs presque trois fois plus fréquent. L'allocation familiale dès le premier enfant, attribuée uniquement dans les DOM, ne semble compenser que partiellement la faible niveau de vie des familles monoparentales. Les familles nombreuses (3 enfants et plus) présentent également un plus fort risque d'avoir un bas revenu du fait de la faiblesse relative des revenus d'activité au sein de ces ménages.

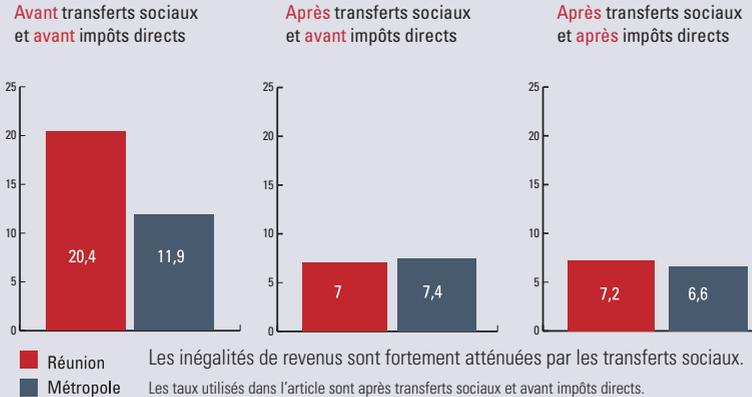


Des différences en partie dues à des effets de structure

Les facteurs socio-démographiques (âge, taille de la famille...) associés à un taux de pauvreté élevé précédemment mis en évidence sont pour partie corrélés entre eux. Afin d'éliminer ces effets de structure, une analyse permettant d'estimer l'effet propre de chacun de ces facteurs sur le risque de pauvreté a été menée.

L'élimination de ces effets de structure conduit à une chute de 7.8 points du taux de pauvreté relatif des familles monoparentales, alors qu'il augmente

Incidence des transferts sociaux et de la fiscalité sur le taux de bas revenus



Source : enquêtes Budget de famille 2001

de 2,7 points en métropole. Les allocations familiales contribuent donc effectivement à réduire le risque de pauvreté à La Réunion.

L'effet spécifique de l'âge du chef de ménage joue bien différemment selon les populations : en métropole, plus le chef de famille est jeune, plus le risque d'être dans une situation de bas revenus est élevé. Ce n'est pas le cas à La Réunion. L'effet des pensions et minima vieillesse est en outre confirmé : avoir plus de 65 ans à La Réunion réduit de 10 points le taux de pauvreté relatif, alors qu'à cet âge le taux s'accroît de 6.2 points en métropole.

Le diplôme joue dans la réduction du risque de pauvreté, mais de façon relative au sein de chaque population. A La Réunion, près des deux tiers des personnes de référence sont sans diplôme en 2001, contre 37% en métropole. Aussi, la possession d'un CAP y réduit le risque de pauvreté de plus de 13 points, contre 6 en métropole.

Forte incidence du sous-emploi, selon des modalités différentes

C'est surtout le sous-emploi au sein des ménages, sous toutes ses formes, qui accroît fortement le risque de tomber dans la catégorie des bas revenus. A La Réunion, le taux d'emploi étant particulièrement faible, le chômage ou l'inactivité du chef de ménage accroissent certes le risque de pauvreté, mais dans des proportions moindres qu'en métropole. De même, les contrats courts et le travail à temps partiel y jouent peu sur le risque

de pauvreté, contrairement à la métropole où ce type d'emploi l'accroît sensiblement. La présence dans le ménage d'un chômeur supplémentaire dégrade beaucoup la situation du ménage à La Réunion : elle accroît de 24 points le risque de pauvreté (contre 15 points en métropole).

A l'opposé du sous-emploi, le rapport à l'activité de la personne de référence du ménage (activité présente pour les actifs occupés, passée pour les retraités) assure dans la plupart des cas un niveau de vie supérieur au seuil de bas revenus. L'existence d'un second revenu d'activité - même réduite- au sein du ménage tend encore à diminuer ce risque.

Pour les salariés, les situations de pauvreté relative se distinguent aussi selon le statut public/privé. A La Réunion, le mode de rémunération plus avantageux des fonctions publiques d'Etat et hospitalière place ces catégories de salariés bien au dessus du seuil de bas revenus.

(1) Selon les définitions établies par la Comptabilité nationale, le revenu disponible comprend l'ensemble des revenus d'activités avant impôts, des transferts sociaux, les revenus du patrimoine, et les loyers dits « imputés ». Ces derniers correspondent aux services de logement que les ménages propriétaires se rendent à eux-mêmes et permettent notamment de mieux comparer les niveaux de vie des propriétaires et des locataires. De plus, sont ajoutés les transferts monétaires entre les ménages, afin de prendre en compte cette forme volontaire de redistribution.

(2) Cette échelle internationale permet de normaliser la taille des ménages. La personne de référence compte pour 1, chaque autre personne de 14 ans ou plus pour 0,5, et 0,3 pour les moins de 14 ans.

Les effets des différentes caractéristiques des ménages

Effet propre de chacun des critères	Réunion	Métropole
Situation de référence	15.2	12.6
Type de ménage		
Autres configurations	-8.5	0.4
Couple avec 1 enfant	-2.5	-1.9
Couple avec 2 enfants	-1.6	2.1
Couple avec 3 enfants	1.3	2
Famille monoparentale	-7.8	2.7
Personne seule	2.6	-4.3
Couple sans enfants (référence)		
Age de la personne de référence		
Moins de 35 ans	-2.5	6.5
De 35 à 45 ans	-2.1	-3.3
De 55 à 65 ans	-4.7	-3.2
Plus de 65 ans	-10	-6.2
De 45 à 55 ans (référence)		
Diplôme de la personne de référence		
Baccalauréat ou plus	-9.4	-9
BEPC	-13.6	-7.1
CAP	-13.3	-6.2
Sans diplôme, CEP (référence)		
Lieu de naissance de la personne de référence		
Autre	-0.5	12.6
Europe	9.4	6.6
Réunion (resp Métropole) (référence)		
Caractéristiques d'emploi de la personne de référence		
CDD	4.1	16.8
Chômage	21.3	46.1
Inactif	27.1	34.4
Retraité	0.1	-3.5
CDI (référence)		
Temps partiel	-13	9.3
Fonction publique d'Etat	-10.1	-8.8
Présence dans le ménage :		
CDD supplémentaire	-7.3	-5.9
CDI privé supplémentaire	-11.5	-7.8
Chômeur supplémentaire	24.4	15.1
Retraité supplémentaire	-15.2	6.5
Inactif supplémentaire	-4.8	14.4
Temps partiel supplémentaire	-3.6	1.9
Emploi public supplémentaire	-7.1	-9.1



Lecture : Le ménage référent est un couple sans enfant dont le chef de famille a un âge compris entre 45 et 55 ans, non diplômé, né dans le territoire, et employé en CDI. Pour un tel ménage, le risque de pauvreté est de 15.2 % à La Réunion, contre 12.6 en métropole. A La Réunion ce risque s'accroît de 4,1 points lorsqu'il passe de CDI à CDD, les autres caractéristiques demeurant inchangées. En métropole le risque de pauvreté s'accroît de 16,8 points en passant d'un CDI à un CDD.

Comparaison des seuils et taux de pauvreté dans les quatre Dom

Compte tenu des ressources des ménages plus faibles dans les Dom qu'en métropole, les seuils de bas revenus ultra-marins sont toujours inférieurs à ceux de la métropole.

La Martinique présente les seuils les plus élevés et la Guyane les plus faibles, et ce quelle que soit la définition retenue (40%, 50% ou 60% du revenu médian). Entre ces extrêmes, la Guadeloupe et la Réunion sont relativement proches.

Compte tenu des distributions de revenus, ces seuils conduisent à des taux de bas revenus (proportion de ménages sous le seuil) très différenciés: proche de la métropole à 40% du revenu médian, les taux réunionnais sont plus faibles à 60%. Pour la Guyane, il est nettement plus élevé, pour tous les seuils de bas revenus. Pour la Guadeloupe et la Martinique, les taux sont comparables.

Seuils et proportions de ménages à bas revenus pour la métropole et les Dom (à 40, 50 et 60 % du revenu médian annuel (en euros) par unité de consommation)

	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	
Seuil de bas revenus en euros	à 40% du revenu médian	6 593	3 953	4 992	3 644	3 943
	à 50% du revenu médian	8 241	4 941	6 240	4 555	4 929
	à 60% du revenu médian	9 889	5 929	7 488	5 466	5 915
Taux de bas revenus associé en %	à 40% du revenu médian	3,0	5,1	4,3	13,9	3,3
	à 50% du revenu médian	7,4	8,3	8,5	20,5	7,0
	à 60% du revenu médian	13,6	14,1	13,9	24,7	12,1

Source : enquêtes Budget de famille 2001

Pour illustrer les différences des distributions de revenus entre la métropole et les départements d'Outre-mer, le seuil de pauvreté métropolitain a également été appliqué à chaque Dom. La proportion de ménages dont les revenus sont inférieurs à 50% de la médiane métropolitaine s'échelonne de 18% pour la Martinique à 45% pour la Guyane. Elle est de 31,7% à La Réunion. Cette simulation reflète bien la différence d'approche entre pauvreté relative et absolue, et montre l'utilité de calculer un seuil propre à chaque DOM pour y analyser la pauvreté monétaire relative tenant compte des structures économiques et sociales.

Proportions de ménages à bas revenus au seuil métropolitain (à 40, 50 et 60 % du revenu médian annuel (en euros) par unité de consommation)

	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	
Taux de bas revenus associé	à 40% du revenu médian	3,0	21,0	10,1	33,9	16,4
	à 50% du revenu médian	7,4	34,2	18,0	45,2	31,7
	à 60% du revenu médian	13,6	50,0	31,0	53,8	50,2

Source : enquêtes Budget de famille 2001

Nadia **ALIBAY**
 Université de Cergy Pontoise
 Gérard **FORGEOT**
 INSEE-Direction générale Division
 « conditions de vie »

Bibliographie
 « Rapport de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale » 2005-2006.
 PERRAIN D. « Hausse des niveaux de vie et réduction des inégalités » Economie de La Réunion n°118, 2004.



Source : Calculs des auteurs à partir des enquêtes Budget 2001.